

# **Actes blâmables**

**Commis par certains jeûneurs durant le mois de**

# **Ramadan**

Écrit par

**Abderrezzak Medjkoune**

Traduit de l'arabe par

**Hassane Aboû Selma**

Relu par

**Aboû Fahîma 'Abd Ar-Rahmên El Bidjê'î**

La version arabe a été révisée par

**L'honorable et vertueux cheikh**

**Abd El Ghani Aoussat**

–Qu'Allâh le préserve–

## **Au Nom d'Allâh, Le Tout-Miséricordieux, Le Très-Miséricordieux**

Certes, la Louange est à Allâh, nous Le louons, implorons Son Secours et Lui demandons le Pardon. Nous nous protégeons par Allâh contre le mal de nos propres âmes et contre les maux engendrés par nos mauvaises actions. Celui qu'Allâh guide, nul ne pourra l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne pourra le guider.

Et j'atteste qu'il n'y a point d'adoré à part Allâh, Seul sans aucun associé, et j'atteste que Mouḥammed est Son serviteur et Messenger.

« *Ô vous qui croyez ! Craignez Allâh comme Il mérite d'être craint et veillez à ne mourir qu'en Musulmans !* » Êl ʿImrân (La Famille d'Imran), V. 102.

« *Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et qui, ayant tiré de celui-ci son épouse, fit naître de ce couple tant d'hommes et de femmes ! Craignez Allâh au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens de sang. Certes, Allâh vous observe en permanence.* » An-Nisâ' (Les Femmes), V. 1.

« *Ô vous qui croyez ! Craignez Allâh et parlez avec droiture, afin qu'Il réforme vos œuvres et absolue vos péchés. Quiconque obéit à Allâh et à Son Messenger obtiendra un immense succès.* » El Aḥzâb (Les Coalisés), V. 70-71.

Après cela : certes, la Parole la plus véridique est celle d'Allâh, et la meilleure conduite est celle de Mouḥammed - Prière et Salut d'Allâh sur lui-, et les choses les plus mauvaises sont les innovations religieuses, et toute innovation religieuse est hérésie, et toute hérésie est égarement, et tout égarement est voué au Feu de l'Enfer.

Cela dit, Allâh -Très-Haut soit-Il a dit « *Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété* » El Baqara (La Vache), v.183.

Ramadan est un mois béni, d'une rétribution énorme, d'une abondante donation. Durant ce mois, Allâh affranchit chaque jour des gens voués au Feu de l'Enfer. De plus, il y a la nuit du destin qui est meilleure que mille mois. Au jeûneur, chaque jour, une invocation exaucée. L'haleine du jeûneur est plus suave pour Allâh que l'odeur du musc. Allâh donne comme rétribution pour avoir fait le jeûne ce qu'Il ne donne pas pour les autres adorations. Mais, certains gens ne conçoivent pas la vérité du jeûne, ne savent pas ce qu'Allâh -Glorieux et Très-Haut soit-Il- a réservé aux jeûneurs ; ces gens ne lui ont pas accordé son importance ni son statut, alors qu'Allâh Le Très-Haut dit « *Et quiconque exalte les injonctions sacrées d'Allâh, s'inspire en effet de la piété des cœurs.* » El Ḥadjj (Le Pèlerinage), v.32.

Ainsi, il incombe à tout musulman de se réjouir de la venue de ce mois béni, d'invoquer Allâh pour qu'Il lui facilite de le jeûner et d'y accomplir les prières nocturnes, avec sincérité et pour se rapprocher de Lui -Glorieux et Très-Haut soit-Il -.

**Frère musulman !** tu as certainement entendu ces derniers temps des gens autour de toi décrire l'avènement du mois de Ramadan par beaucoup d'attributs. Il se pourrait que certains d'entre eux se plaignent de sa venue, et que d'autres souhaitent qu'il s'achève vite. Voire, il se peut que cela arrive jusqu'à compter les jours et les heures ! Quel est cet invité qu'on reçoit avec angoisse et peine ?

C'est le mois de Ramadan, ô frère musulman, le mois du noble Qur'ên.

Il y a des gens pour qui le Ramadan constitue un mois de gain et de négoce. Beaucoup de boutiques s'ouvrent et les commerçants veillent jusqu'à l'aube.

D'autres gens considèrent que le Ramadan est un mois de repos et de sommeil, du manger et de la paresse.

D'autres encore le jeûnent en le concevant seulement telle une habitude, non pas par amour pour l'adoration. Ils ne savent du jeûne que s'abstenir de manger et boire, et regarder la télé.

### **Comment alors devons-nous recevoir le mois de Ramadan, ô frère musulman et sœur musulmane ?**

Le Prophète –prière et salut sur lui– a dit : « *Le mois de Ramadan vous est venu ; un mois béni qu'Allah vous a obligé de jeûner.* »<sup>1</sup> Il est impératif de profiter de ce mois en accomplissant les actes d'obéissance. Le Prophète –prière et salut sur lui– a dit : « *L'Ange Djibrîl –salut sur lui– est venu à moi et a dit : "Quiconque atteint le mois de Ramadan sans qu'on ne lui pardonne, mourra et entrera en Enfer, qu'Allah l'éloigne." Dis : "Âmîn" [dit-il] ; alors j'ai dit : "Âmîn." »*<sup>2</sup>

Mais, malheureusement, beaucoup de gens reçoivent le mois de Ramadan comme les autres mois. Ils ne conçoivent ni une bonne intention, ni un repentir véridique, ni une détermination à obéir à Allah.

Pourtant, ils savent qu'aucun mois, meilleur pour eux que le Ramadan, ne leur est venu. Et aucun mois plus malaisant pour les hypocrites, que le mois de Ramadan, n'est venu à eux.

**Ô frère musulman**, n'était-il pas temps de t'apprêter à l'adoration ?

La conduite du Prophète –prière et salut sur lui– pendant le mois de Ramadan<sup>3</sup> consistait à multiplier les adorations, tous genres confondus. L'Ange Djibrîl –salut sur lui– lui y faisait étudier le Qur'ân, et quand il le rencontrait, il était plus généreux à dispenser le bien que le vent qui souffle sans arrêt, et le Prophète était le plus charitable des gens, et il était plus généreux encore pendant le mois de Ramadan.

**Frère musulman, sœur musulmane**, ces lignes que vous avez sous les yeux n'abordent pas le sujet des mérites du jeûne, mais plutôt celui des actes illicites et blâmables que les jeûneurs commettent, et que je tenterai de vous rappeler et de vous clarifier, espérant qu'Allah vous fasse profiter par elles, Il est, certes, Garant et bien Capable.

### **Des actes blâmables commis par le musulman de façon individuelle.**

#### **1- Les paroles mensongères et leur mise en application :**

Le Prophète –prière et salut sur lui – a dit : « *Quiconque ne délaisse pas les paroles mensongères et leur mise en application, Allah ne voudra pas qu'il délaisse son boire et son manger.* » Rapporté par El Boukhârî.

#### **2 -les injures, les bagarres et les disputes :**

Selon Aboû Houreyra -qu'Allah l'agrée-, le Messenger d'Allah –prière et salut sur lui – a dit : « *Le jeûne est une protection ; [que le jeûneur] se retienne des paroles frivoles et des mauvais actes. Et si une personne le bat ou l'insulte, qu'il dise : je suis en état de jeûne – à deux reprises -. Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, l'haleine de la bouche du jeûneur est plus suave pour Allah que l'odeur du musc. Il délaisse son manger, son boire, et sa volupté (conjugale) pour Moi ; le jeûne est à Moi, et c'est Moi qui en donne une rétribution ; une bonne action équivaut à dix autres semblables.* » Hadith unanimement jugé authentique.

<sup>1</sup> Rapporté par Ên-Nacé'î et jugé *Sahîh* (authentique) par El Albénî.

<sup>2</sup> Rapporté par Ibn Khouzeyma et Ibn Hibbên. El Albénî a dit : « *Ce hadith est Hacèn et Sahîh (bon et authentique).* »

<sup>3</sup> Lire à ce sujet *La description du jeûne du Prophète*, de notre cheikh Abd el Ghani Aoussat, sur [www.aoussat.com](http://www.aoussat.com) NDR.

### 3 -se mettre vite en colère pour la moindre raison :

Abou Houreyra -qu'Allah l'agrée- rapporte que le Messager d'Allah - salut et prière sur lui - a dit : *« L'homme fort n'est pas celui qui abat les gens par sa force, mais c'est celui qui se maîtrise au moment de la colère. »* Hadith unanimement jugé authentique.

Le jeûne est-il alors la cause de ce que nous voyons pendant le mois de Ramadan, à l'instar de l'encombrement des voies publiques et les rues, les foules qui affluent sur les boutiques et les magasins, ainsi que la colère et les irritations qui en découlent ? Bien plus, il se peut même qu'on arrive à voir des jeûneurs se bagarrer, se violenter et s'insulter pendant le meilleur des mois ! Est-ce que cela est le résultat qu'on espère tirer du jeûne ?

### 4 -la médisance et les calomnies :

Oui ! frère musulman ! sœur musulmane ! même pendant le mois de Ramadan, où les démons sont enchaînés, les portes du Feu sont fermées et celles du Paradis ouvertes, l'homme ne cesse de donner libre cours à sa langue, mordant comme un serpent.

Le Prophète - prière et salut sur lui - a dit : *« Savez-vous qu'est-ce que la médisance ? » Les compagnons dirent : « Allah et Son Messager sont plus savants ! » Il dit : « C'est de mentionner ton frère (musulman) par ce qu'il déteste. » On lui dit : « Et si tu vois que ce que je dis de mon frère est conforme à la réalité ? Si ce que tu dis reflète la réalité de ton frère, tu auras donc médit de lui ; et si tes propos ne sont pas réels, tu l'auras alors calomnié. Dit le Prophète. »* Rapporté par Mouslim.

### Deuxièmement : des actes blâmables commis par la famille.

#### 1- Le gaspillage :

C'est toute la famille qui commet cette infraction religieuse, laquelle s'oppose au Livre (Qur'ân) et à la Sunna. Le premier responsable de cette infraction est bien l'époux, puis vient l'épouse au second plan. Cette femme faible passe la plupart de la journée dans la cuisine préparant avec art différents repas et mets, et elle ne s'arrête qu'avant le Maghrib (coucher du soleil) de quelques minutes ; puis après avoir mangé, elle passe son temps dans la vaisselle et le ménage.

Où est alors le temps pour l'adoration ? Où est le temps pour la prière ? Où est le temps pour la récitation du Qur'ân ? Où est le temps pour accomplir la prière nocturne des *Tarâwîh* ? Où est le temps pour écouter et assister aux cours religieux ?

Ce qui est encore plus grave est que la famille ne consomme pas tous les mets préparés ; mais on les jette et les met dans les sacs poubelle ! Voilà la conséquence du gaspillage et du gâchis, qu'Allah nous en préserve.

Or, le Prophète -prière et salut sur lui- a mis en garde contre [le gaspillage et l'exagération dans la nourriture] en disant : *«Le fils d'Adam n'a jamais rempli un récipient plus malfaisant que le ventre. Il suffit au fils d'Adam quelques bouchées qui tiendront son corps. Et s'il s'avère inéluctable [de se rassasier], qu'il laisse un tiers pour la nourriture, un tiers pour la boisson et un tiers pour l'air. »* Rapporté par Ahmed, par Et-Tirmidhî, par Ibn Médja et authentifié par El Albêni.

#### 2- Les feuillets, les films et les veillées ramadanesques !

Il est vraiment désolant d'entendre cette mauvaise attribution, condamnable, qui est « les veillées » dans les chansons, la musique, les films, les feuillets et les sketches burlesques, qu'on relie au mois de Ramadan : mois de l'adoration, de l'obéissance et du rapprochement d'Allah Le Très-Haut.

En fait, peut-on attribuer ou annexer les péchés à l'adoration ? Des veillées ou des soirées ramadanesques ! Des feuillets ramadanesques ! Et ainsi de suite.

N'en parlons pas des interdits, des obscénités, des grossièretés et des actes, religieusement réprouvés, qu'Allah nous en protège. En plus de tout cela, on les diffuse aux horaires des prières.

**Frère musulman, sœur musulmane :** toute nuit, toute journée et toute heure de ce mois béni est une occasion précieuse pour gagner les plus hauts degrés. Ne les rate pas donc dans ce qui ne satisfait pas ton Seigneur !

### **3 - Passer la nuit dans les veillées et la journée dans le sommeil :**

Parmi également les erreurs que les musulmans commettent : c'est de passer les nuits de Ramadan à veiller soit dans la maison soit dehors. Ils ne se rendent compte [du temps qui s'écoule] qu'une fois venu le moment du *Souhoûr* (moment où le musulman mange ou boit avant l'aube pour jeûner. NDR). Et quand ils prennent le repas du *Souhoûr*, ils s'endorment jusqu'après la prière du 'Aṣr, notamment les jeûnes ! Une nuit passée dans la veillée et une journée dans le sommeil. Est-ce ainsi que doit être le jeûne ? Est-ce ainsi que le Prophète - prière et salut sur lui - et ses nobles Compagnons jeûnaient ?

Eux, ils passaient la nuit dans la prière, dans la récitation du Qur'ân et dans l'Invocation ; et durant la journée, ils s'efforçaient d'accomplir différentes adorations sans jamais pour autant mettre à l'arrêt leurs travaux et œuvres mondaines sous prétexte du jeûne !

### **4 - Manquer d'encourager les enfants à jeûner :**

Cela même s'ils en sont capables. Cet acte s'oppose certainement aux Textes religieux. En effet, les femmes des Compagnons - qu'Allah les agrée - faisaient habituer leurs enfants à jeûner tout en étant petits, afin qu'ils en soient accoutumés une fois grands. Dans ce même rapport, Er-Roubey' Bint Mou'awwidh - qu'Allah l'agrée - a dit : « *...Nous le jeûnions depuis, nous faisons aussi jeûner nos enfants et nous leur donnions un jouet fait de laine colorée ; si l'un d'entre eux pleurait demandant la nourriture, nous lui donnions ce jouet afin qu'il se tienne jusqu'au moment de rompre le jeûne.* » Jugé unanimement authentique.

Quant aux mères contemporaines, hormis celles qu'Allah a épargnées [de cette erreur], elles prétendent avoir pitié et craindre pour leurs enfants, se prétextant de la longueur de la journée, de l'intensité de la chaleur, des maladies et de l'évanouissement !

Que dire alors des compagnons qui vivaient dans un désert aride où la chaleur est plus intense, la soif est plus ardente et les journées sont plus longues !? Quelle est alors la différence entre nous et eux ? C'est sans doute la foi et la piété !

Attends-tu, ô mère, que tes enfants atteignent les vingt ans pour qu'ils jeûnent ? À cet âge-là, ils seront incapables de le faire, même s'ils le voudront, car, tout simplement, ils ne s'y sont pas habitués ! Prends-y garde alors !

## **Troisièmement : des actes blâmables qui apparaissent dans la société**

### **1- Les assises des jeux de hasard et des amusements :**

C'est une calamité immense qui s'est répandue ces derniers temps chez les musulmans. Ils attendent ce mois béni pour diffuser ce genre de péchés. Et ils ont curieusement donné une autre dénomination aux jeux de hasard, afin de leurrer et tromper. Ils les appellent « le loto ». Or, cela est bel et bien le jeu

de hasard que notre Seigneur – Glorieux et Très-Haut soit-Il – a interdit. En effet, certains gens se réunissent dans des restaurants clos ou dans des garages qu'ils louent et y passent les nuits de Ramadan à commettre les péchés, au point que le Diable les a dominés et ne voient dans ce mois qu'un mois des jeux de hasard, des paris, des gains et des convoitises.

**Regarde, frère musulman**, dans quel état se trouvent aujourd'hui les gens, comment sont-ils insouciant envers le mois de Ramadan et envers le caractère sacré et inviolable de l'adoration du jeûne ! Au point de guetter ce mois pour s'adonner aux veillées, aux fêtes, aux lotos, aux jeux de hasard et aux friandises ! Ces gens n'ont sans doute pas reconnu au mois de Ramadan son statut et son droit.

## **2 – Rompre le jeûne avec des choses interdites :**

Il est également des choses qu'on remarque chez nos frères, leur manque d'intérêt à suivre la sunna quand ils rompent le jeûne. Ils négligent de commencer par prendre des dattes ou de l'eau tel qu'il est attesté dans les recueils de hadiths. Ils préfèrent plutôt autre chose ; et quel dommage, si au moins c'était quelque chose de bon et de licite.

Certains d'entre eux se précipitent quand ils entendent l'appel à la prière du maghrib à prendre cette cigarette illicite pour rompre le jeûne ! Ils l'allument et consomment son venin mortel. D'autres se jettent dans ce qu'ils appellent *Chemma* (la chique) ; ils l'accueillent en accolade, la mettent dans leurs bouches et il se peut qu'ils prononcent même l'invocation de l'*iftâr* (rupture du jeûne) tout en commettant ce péché.

**Frère musulman**, le but du jeûne est de réaliser la crainte pieuse d'Allah qui consiste à accomplir Ses injonctions et à éviter Ses interdits. Fais attention, car il n'est pas impossible que ce Ramadan soit le dernier que tu jeûnes.

## **3 – Certains restaurants ouvrent secrètement leurs portes aux pécheurs :**

Cet acte est une transgression du caractère sacré et inviolable du mois de Ramadan. C'est une extériorisation du péché, un appel à la diffusion de la dépravation, une arrogance envers les jeûneurs et les prieurs, une violation des limites qu'Allah – Glorieux soit-Il – a fixées.

C'est un gain illicite (*harâm*), un argent illicite, des péchés qui se superposent, voire, c'est une abomination et une impureté. Sans aucun doute, un tel gain en est des plus vicieux et des plus souillés, c'est plutôt une perte et une perte, qu'Allah nous en préserve !

## **4 – Des infractions commises durant les dix derniers jours de Ramadan :**

'Â'icha – qu'Allah l'agrée – rapporte que le Prophète – prière et salut sur lui – a dit : *« Le Messager d'Allah – prière et salut sur lui – faisait des efforts [dans l'adoration] pendant les dix derniers jours de Ramadan, qu'il ne faisait pas pendant les autres jours. »* Rapporté par Mouslim. Et elle a dit : *« Quand les dix derniers jours du mois de Ramadan commencent, le Prophète – prière et salut sur lui – serrait sa ceinture (c'est-à-dire qu'il renonçait au rapport conjugal. NDR), priait les nuits, et réveillait ses épouses [pour prier]. »* Hadith unanimement jugé authentique.

Nous, par contre, ô frères, durant les dix derniers jours, la femme est extrêmement occupée à préparer les gâteaux, à nettoyer la maison, à déambuler dans les marchés et les boutiques pour acheter des vêtements neufs. N'en parlant de la mixité entre les hommes et les femmes, du *tabaroudj* (le non-voilement), de la nudité et des toilettes féminines exhibées.

**Ô frère musulman et sœur musulmane !** Consacre ces nuits exclusivement pour Allâh -Très-Haut-, et fais-y beaucoup de salât, de jour et de nuit, de siyâm, d'invocation, de récitation du Qur'ân et d'aumône.

Quant aux vêtements, achète-les avant le Ramadan, et prépare les gâteaux pendant les premiers jours ou achète-les tout en faisant preuve de modération et sans multiplier l'achat de différents genres de gâteaux.

**Ô musulman, Ô musulmane !** Le Ramadan constitue votre chance pour entrer au Paradis, profitez-en, car il se peut que ce Ramadan soit le dernier que vous jeûnerez. Faites attention alors !

**- Des femmes qui sortent à la mosquée en étant parfumées et exhibées :**

Le Prophète – prière et salut sur lui – a dit : *« Toute femme qui se parfume et sort à la mosquée, sa prière lui sera rejetée jusqu'à ce qu'elle se lave. »* Jugé *Sahîh* (authentique) par El Albênî. Cela est émis pour ce qui concerne la mosquée ; comment serait-il alors le cas si elle va au marché ou à un autre endroit tout en étant parfumée ?! Le Prophète – salut et prière sur lui – a dit : *« Toute femme qui se parfume puis sort de chez elle, et passe devant un groupe [d'hommes] pour qu'ils reçoivent l'odeur qu'elle dégage, elle est alors considérée comme fornicatrice. Et tout œil qui la regarde est fornicateur. »* Rapporté par Ahmed et par Abou Dêwoûd, jugé *Hacèn* (bon) par El Albênî.

Ô sœur musulmane ! Qui peut supporter le Feu de l'Enfer ? Qui peut supporter le châtement de la tombe ? Certes, l'entrée au Paradis ne s'acquiert que par l'obéissance à Allâh et la patience.

**- Délaisser l'accomplissement de la 'Oumra et de la retraite dans la mosquée pour l'adoration (l'tikêf) concernant celui qui en est capable :**

Le Prophète – prière et salut sur lui – a mentionné le mérite de la 'Oumra accomplie pendant le mois de Ramadan en disant : *« Une 'Oumra accomplie pendant le mois de Ramadan équivaut à un pèlerinage accompli avec moi. »* Rapporté par Ibn Hibbèn dans son *Sahîh*, et jugé *Sahîh* (authentique) par El Albênî.

Beaucoup de riches – sauf ceux qu'Allâh a épargnés – oublient, sous l'effet du laxisme, le mérite de la 'Oumra pendant le mois de Ramadan, et la retraite cultuelle accomplie dans la mosquée sacrée ou dans la mosquée du Prophète – prière et salut sur lui –, où la salât qu'on y accomplit équivaut à des milliers d'autres par rapport aux autres mosquées.

Cependant, quand le jour de l'an grégorien arrive, ils affluent et se précipitent vers les capitales occidentales : Paris, Londres, Madrid et autres villes afin d'y célébrer les festivités de la fin de l'année grégorienne, chrétienne.

**Ô frère musulman !** Vers quelle qibla pries-tu ? N'est-il pas vers la mosquée sacrée ! Et si nous prions sur toi la prière funèbre, vers quelle direction nous orienterons-nous ? N'est-il pas vers la mosquée sacrée ! Tourne donc ton visage vers la mosquée sacrée tant que tu es vivant, et fais habituer à ta femme et tes enfants cette qibla (direction), espérant qu'Allâh te réforme ainsi que tes enfants.

**- Des infractions commises durant l'Aïd :**

Elles consistent à faire endurer à l'âme une charge supérieure à sa capacité, à gaspiller dans les dépenses, à s'échanger les visites sans les restreindre par des limites et normes religieuses, et en ouvrant la porte aux non *mahram* (*mahram* signifie tout homme dont le mariage est illicite à cause du lien filial. NDR), et n'en parlons pas de la visite effectuée aux cimetières pendant ce jour. Ce dernier

acte s'oppose à la guidée du Prophète – prière et salut sur lui – dans sa forme, sa manière et son objectif, de même qu'il est accompagné de *Tabaroudj* et de mixité. Aussi, l'ouverture des brasseries le jour de l'Aïd et la diffusion des boissons alcoolisées d'une façon trop étonnante et terrifiante.

**Ô frère musulman, sœur musulmane**, en guise de conclusion [nous citons ce hadith] du Prophète – prière et salut sur lui – qui a dit : « *Quand la première nuit du mois de Ramadan arrive, les diables et les djinns rebelles seront enchaînés, les portes du Feu de l'Enfer seront fermées et aucune d'entre elles ne sera ouverte, et les portes du Paradis seront ouvertes sans qu'aucune d'entre elles ne sera fermée ; et un Ange appellera en disant : "Ô toi qui veux le bien, viens ! Ô toi qui veux le mal, éloigne-toi !" Et Allâh affranchira du Feu de l'Enfer des gens chaque nuit.* » Hadith unanimement jugé authentique.

Ô toi qui veux le bien ! applique-toi aux actes d'obéissance, fais des efforts dans l'accomplissement des prières, fais beaucoup d'invocations et rapproche-toi d'Allâh en donnant des aumônes et en pratiquant les bonnes œuvres, souhaitant qu'Allâh -Glorieux et Très-Haut soit-Il- te pardonne tes erreurs, se passe de te demander des comptes pour tes fautes, te récompense et t'élève dans les degrés.

Ô toi qui veux le mal ! Cesse de faire occuper les gens avec les feuilletons, les pièces de théâtre, les soirées et les amusements !

Ô toi qui veux le mal ! Abstiens-toi des assises des jeux de hasard, du loto et des interdits.

Il incombe à tout musulman de faire attention à ne pas perdre son temps dans ce mois en perpétrant ce qui courrouce Allâh -Glorieux soit-Il-, ou de transgresser la sacralité du jeûne par différents péchés et interdits ; et faire également en sorte que ce mois soit celui d'obéissance, de repentir, de retour [vers Allâh] ; efforce-toi d'être utile pour ta famille, en l'occurrence tes père et mère, ta femme, tes enfants et tes proches par le rappel, l'obéissance et la concurrence dans l'accomplissement des bonnes actions. Car il se peut que ce Ramadan soit le dernier que tu jeûnes.

*Prière et salut soient sur Mouḥammed, sur sa famille et sur l'ensemble de ses compagnons ; Gloire et Louange à Toi, Ô Allâh ; je témoigne que nulle divinité n'est digne d'adoration si ce n'est Toi, je Te demande pardon et je me repens à Toi.*